

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 758

présenté par
M. Piron

ARTICLE 9 UNDECIES

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« préfet »,

les mots :

« représentant de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.